

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 7 octobre 2024.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi le 7 octobre 2024 à dix-neuf heures trente (19h30), au centre de loisirs multifonctionnel, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
Mme Nellie Fleury, conseillère au district no 3;
M. Sabin Westerberg, conseillère au district no 4;
M. Keven Renaud, conseillère au district no 5;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2024 et des séances spéciales du 9 et du 23 septembre 2024;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2024 et des séances spéciales du 9 et du 23 septembre 2024;
5. Lecture de la correspondance;
6. Rapport des activités du conseil;
- 7. Administration générale :**
 - 7.1 Adoption des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2024;
 - 7.2 États comparatifs des activités financières au 30 septembre 2024;
 - 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no : 2024-519 - Règlement de régie interne prévoyant notamment des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil municipal de la municipalité de l'Ascension de Notre-Seigneur;
 - 7.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no : 2024-520 remplaçant le Règlement de gestion contractuelle portant le no : 2021-481;
 - 7.5 Adoption du Règlement no : 2024-517 qui décrète la réalisation de travaux de pose d'un traitement de surface double sur le chemin de la Baie Moreau sur environ 3.2 km de route;
 - 7.6 Procès-verbal de correction du règlement no 2023-508 concernant l'entente modifiant l'entente portant sur l'établissement de la cour municipale commune de ville d'Alma;
 - 7.7 Autorisation à M. Serge Gagné et Mme Dominique Lacroix à vendre le terrain no 40, phase 1 du secteur de la Baie-Moreau, lot 6 312 835 à M. Serge Renaud;
 - 7.8 Cévimec-BTF, évaluateurs agréés / Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation 2025;
 - 7.9 Résolution : Appui à la grande semaine des tout-petits;
 - 7.10 Renouvellement de l'adhésion à la Corporation des fleurons du Québec pour les années 2025-2027;

8. Urbanisme et mise en valeur du territoire :

- 8.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no : 2024-521 relatif à l'entretien des installations septiques utilisant un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de l'Ascension de Notre-Seigneur;
- 8.2 Adoption du premier projet de règlement no : 2024-518 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no : 2005-304 et ses amendements en vigueur en vue d'agrandir la zone 26-V à même une partie de la zone 29-A;
- 8.3 Adoption des prévisions budgétaires 2025 de la Régie Intermunicipale du Parc Industriel du secteur Nord;
- 8.4 Octroi d'un mandat à Tremblay Raiffaud Inc. Huissier de justice pour l'exécution des ordonnances obtenus de la cour municipal le 26 juin 2024 concernant les dossiers 24-00580-1, 24-00585-2 et 24-00586-5 pour la propriété du 670, 1^{ère} Rue;
- 8.5 Désignation du représentant de la municipalité de l'Ascension de N.-S au sein du conseil d'administration de la régie intermunicipale de gestion des services municipaux – Secteur Nord.

9. Sécurité publique :

- 9.1 Adoption des prévisions budgétaires 2025 de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie secteur Nord;
- 9.2 Dépôt du rapport d'exercice en sécurité civile tenue le 22 avril 2024.

10. Travaux publics, Bâtiments et Espaces verts :

- 10.1 Programme d'aide à la voirie locale – Volet double vocation – Autorisation de signature convention d'aide financière;
- 10.2 Octroi d'un contrat à Gravier Donckin Simard pour le rechargement granulaire du Lac Rose;
- 10.3 Octroi d'un contrat à Terrassement Belleau pour le rechargement granulaire du Lac Noir;
- 10.4 Octroi d'un contrat à Signalisation Audet – Ensemble de feux de chantier sur chariot;

11. Cultures, loisirs :

- 11.1 Octroi de subvention à divers organismes;
12. Rapport mensuel du maire;
13. Affaires nouvelles :
 - 13.1 Résolution – Achat d'une laveuse/sécheuse thermopompe pour le CPE l'Ascension des tout-petits et la municipalité de l'Ascension de N.-S.
 - 13.2
14. Période de questions des citoyens;
15. Levée de la séance ordinaire.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R. 2024-188

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé par le directeur général, incluant les points ajoutés à item « affaires nouvelles ».

13.1 Résolution – Achat d'une laveuse/sécheuse thermopompe pour le CPE l'Ascension des tout-petits et la municipalité de l'Ascension de N.-S.

Adoptée

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 9 ET DU 23 SEPTEMBRE 2024

R. 2024-189

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2024 et des séances spéciales du 9 et du 23 septembre 2024 soient approuvées.

Adoptée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 9 ET DU 23 SEPTEMBRE 2024

R. 2024-190

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2024 et des séances spéciales du 9 et du 23 septembre 2024 soient adoptés.

Adoptée

5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

1. Reçu le 18 septembre 2024 de M. Alain Coudé, greffier-trésorier adjoint à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est une résolution concernant l'intention prise par la MRC de déclarer sa compétence en matière de transport adapté.
2. Reçu le 26 septembre 2024 de Mme Pascale Côté, directrice générale du sport, du loisir, de l'activité physique et du plein air une correspondance nous indiquant que le ministère de l'Éducation en collaboration avec plusieurs partenaires, procède actuellement à un important recensement des camps de jour municipaux pour l'année 2024.
3. Reçu le 26 septembre 2024 de Mme Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable une correspondance nous informant l'octroi d'une aide financière maximale de 12 000 \$ pour le Programme d'aide à la voirie locale – Volet double vocation année 2023.
4. Reçu le 27 septembre 2024 de M. Donald Boily, directeur général de la direction générale du Saguenay-Lac-Saint-Jean du ministère des Transports et de la Mobilité durable une correspondance nous informant qu'à compter du 30 septembre 2024, Mme Caroline Tremblay succèdera à M. Boily à titre de directrice générale par intérim.

5. Reçu le 1^{er} octobre 2024 par courriel de Mme Caroline Ducharme, technicienne en administration à la direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une correspondance nous annonçant le déploiement du nouveau volet Commerces de proximité du Fonds régions et ruralité (FRR).

6. RAPPORT DES COMITÉS

Chaque conseiller fait un rapport du déroulement des dossiers dont il est responsable.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 ADOPTION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2024

R. 2024-191

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2024 au montant de 307 117.42 \$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2024 au montant de 176.96 \$.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 307 117.42 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2024-191.

Signé, ce 7 octobre 2024.

Normand Desgagné,
Directeur général et greffier-trésorier

7.2 ÉTATS COMPARATIFS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 30 SEPTEMBRE 2024

R. 2024-192

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Monsieur le conseiller Louis Harvey que le conseil municipal prend acte du dépôt des états des activités financières comparatifs au 30 septembre 2024 de la municipalité de l'Ascension de-N.-S.

	2024	2023
Total des revenus de fonctionnement :	4 803 836 \$	4 354 913 \$
Total des charges :	3 145 859 \$	2 753 070 \$
Surplus de l'exercice :	1 657 977 \$	1 601 843 \$

Adoptée

7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO : 2024-519 - RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE PRÉVOYANT NOTAMMENT DES NORMES CONCERNANT LE MAINTIEN DE L'ORDRE, LE RESPECT ET LA CIVILITÉ DURANT LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR

Monsieur le conseiller Louis Harvey donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le règlement no 2024-519 règlement de régie interne prévoyant notamment des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil municipal de la municipalité de l'Ascension de Notre-Seigneur.

Monsieur le conseiller Louis Harvey dépose le projet de règlement séance tenante.

7.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO : 2024-520 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE PORTANT LE NO : 2021-481

Monsieur le conseiller Keven Renaud donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le règlement no 2024-520 remplaçant le règlement de gestion contractuelle portant le no : 2021-481.

Monsieur le conseiller Keven Renaud dépose le projet de règlement séance tenante.

7.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO : 2024-517 QUI DÉCRÈTE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE POSE D'UN TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE SUR LE CHEMIN DE LA BAIE MOREAU SUR ENVIRON 3.2 KM DE ROUTE

R. 2024-193

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur désire procéder à des travaux de travaux de pose d'un traitement de surface double sur le chemin de la Baie Moreau, pour un total cumulatif d'environ 3.2 km de route, représentant une dépense estimée de 257 280 \$, taxes en sus;

ATTENDU que, pour pourvoir au remboursement d'une partie de cette dépense, la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur désire imposer une taxe ou un mode de tarification consistant en une compensation de 1 000,00 \$ exigée de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé dans le secteur de la Baie Moreau;

ATTENDU que, pour pourvoir au remboursement du solde de cette dépense, la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur désire affecter une partie non autrement affectée du fonds général de la municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur tenue le 3 septembre 2024 et qu'un projet du présent règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

À ces causes, le conseil de la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récité.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de pose d'un traitement de surface double sur le chemin de la Baie Moreau, pour un total cumulatif d'environ 3.2 km de route, représentant une dépense estimée de 257 280 \$, taxes en sus, pour les fins du présent règlement, le tout selon le Devis d'appel d'offres publié sur le système électronique d'appels d'offres (SEAO), lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 257 280 \$, taxes en sus, pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Pour pourvoir au remboursement d'une partie de la dépense engagée en vertu du présent règlement, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, pour l'année 2025, une taxe ou un mode de tarification consistant en une compensation de 1 000,00\$ exigée de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé dans le secteur de la Baie Moreau.

Pour pourvoir au remboursement du solde de la dépense engagée en vertu du présent règlement, le conseil est autorisé à affecter une partie non autrement affectée du fonds général de la municipalité.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

LOUIS OUELLET
Maire

NORMAND DESGAGNÉ
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion : 3 septembre 2024
Dépôt du projet de règlement : 3 septembre 2024
Adoption du règlement : 7 octobre 2024
Avis public : 8 octobre 2024
Entrée en vigueur : 8 octobre 2024

Adoptée

7.6 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT NO 2023-508 CONCERNANT L'ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE PORTANT SUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE VILLE D'ALMA

R. 2024-194

CONSIDÉRANT le Règlement no. 2023-508 concernant l'entente modifiant l'entente portant sur l'établissement de la cour municipale commune de la ville d'Alma adopté par le conseil municipal de la municipalité de la paroisse de l'Ascension-de-Notre-Seigneur le 3 avril 2023 et publié le 5 avril 2023;

CONSIDÉRANT qu'une erreur apparait de façon évidente dans ce règlement au niveau de l'article 2, puisque c'est la municipalité de la paroisse de l'Ascension-de-Notre-Seigneur qui a autorisé la conclusion de l'entente modifiant l'entente portant sur l'établissement de la cour municipale commune de la Ville d'Alma.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Qu'il est établi ce qui suit :

S'autorisant des dispositions de l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1, le greffier-trésorier de la municipalité de la paroisse de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, M. Normand Desgagné, modifie le *Règlement no. 2023-508 concernant l'entente modifiant l'entente portant sur l'établissement de la cour municipale commune de la ville d'Alma* adopté par le conseil municipal de cette municipalité le 3 avril 2023 et publié le 5 avril 2023, de manière à y corriger l'erreur apparaissant de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise au niveau de l'article 2, à savoir que c'est la municipalité de la paroisse de l'Ascension-de-Notre-Seigneur qui a autorisé la conclusion de l'entente modifiant l'entente portant sur l'établissement de la cour municipale commune de la Ville d'Alma, ledit article 2 se lisant dorénavant comme suit :

« ARTICLE 2 :

La municipalité de la paroisse de l'Ascension-de-Notre-Seigneur autorise la conclusion de l'« *Entente modifiant l'entente portant sur l'établissement de la cour municipale commune de la Ville d'Alma.* » »

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et greffier-trésorier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et une copie du document modifié.

Adoptée

7.7 AUTORISATION À M. SERGE GAGNÉ ET MME DOMINIQUE LACROIX À VENDRE LE TERRAIN NO 40, PHASE 1 DU SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU, LOT 6 312 835 À M. SERGE RENAUD

R. 2024-195

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal autorise M. Louis Ouellet, maire et M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier à intervenir à l'acte notarié pour la vente de terrain à M. Serge Renaud.

Adoptée

7.8 CÉVIMEC-BTF, ÉVALUATEURS AGRÉÉS / DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION 2025

La firme d'évaluateurs agréées Cévimec-BTF a procédé au dépôt sommaire du rôle d'évaluation 2025

7.9 RÉSOLUTION : APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

R. 2024-196

CONSIDÉRANT que la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent ;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement ;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- D'informer sur l'état de bien-être des tout-petits ;
- De sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
- De mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
- De briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
- De mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge ;

CONSIDÉRANT que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles ;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que ce conseil autorise Monsieur Louis Ouellet, maire à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits.

Que ce conseil autorise Monsieur Louis Ouellet, maire à procéder à la levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

Adoptée

7.10 RENOUELEMENT DE L'ADHESION À LA CORPORATION DES FLEURONS DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2025-2027

R. 2024-197

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Harvey que le conseil municipal renouvelle son adhésion au programme de classification horticole des Fleurons du Québec pour la période de 2025-2027, soit :

2025 : 564 \$ 2026 : 564 \$ 2027 : 564 \$

Adoptée

8.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO : 2024-521 RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES UTILISANT UN SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR

Monsieur le conseiller Michel Harvey donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le règlement no 2024-521 relatif à l'entretien des installations septiques utilisant un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de l'Ascension de N.-S.

Monsieur le conseiller Michel Harvey dépose le projet de règlement séance tenante.

8.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO : 2024-518 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO : 2005-304 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE D'AGRANDIR LA ZONE 26-V À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 29-A

R. 2024-198

ATTENDU que la municipalité de L'Ascension-de-N.S. est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU qu'un règlement de zonage sous le numéro 2005-304 a été adopté par le conseil municipal ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été adopté à cet effet le 23 septembre 2024 ;

ATTENDU qu'il a une demande pour des immeubles résidentiels de villégiature ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'adopter le présent projet de règlement portant le numéro 2024-518 lequel décrète et statue ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 26-V À MEME LA ZONE 29-A

La zone 26-V est agrandi à même la zone 29-A tel que démontré au plan situation actuelle 202409-001 et du plan situation projeté 202409-002, joint au présent règlement.

Les grilles des spécifications des zones visées ne sont pas autrement modifiées.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Adopté à la séance de ce conseil tenue le 7 octobre 2024.

LOUIS OUELLET
Maire

NORMAND DESGAGNÉ
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion : 23 septembre 2024

Adoption du premier projet de règlement : 7 octobre 2024

Adoption du second projet de règlement :

Adoption du règlement :

Approbation de la MRC de Lac-St-Jean-Est :

Avis public :

Entrée en vigueur :

Adoptée

8.3 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR NORD

R. 2024-199

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury que la municipalité de l'Ascension de N.-S. accepte les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale du Parc industriel secteur Nord qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 58 282 \$ dont une quote-part pour la municipalité de l'Ascension de N.-S. qui se chiffre à 13 976 \$.

Adoptée

8.4 OCTROI D'UN MANDAT À TREMBLAY RAIFFAUD INC. HUISSIER DE JUSTICE POUR L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES OBTENUS DE LA COUR MUNICIPAL LE 26 JUIN 2024 CONCERNANT LES DOSSIERS 24-00580-1, 24-00585-2 ET 24-00586-5 POUR LA PROPRIÉTÉ DU 670, 1^{ÈRE} RUE

R. 2024-200

ATTENDU que des ordonnances ont été rendu par la cour municipale concernant l'immeuble du 670, 1^e rue ;

ATTENDU que les ordonnances prévoyaient de procéder ou de faire procéder aux travaux de finition du revêtement du bâtiment accessoire, de même qu'à l'enlèvement des véhicules et de tous les objets mobiliers constituant une nuisance et jonchant le sol de l'Immeuble, en plus de procéder ou de faire procéder au nettoyage dudit Immeuble avant le 31 juillet 2024 ;

ATTENDU que l'état du terrain est resté sensiblement le même en date du 3 octobre 2024 ;

ATTENDU que les ordonnances prévoient que la municipalité pourra procéder à faire exécuter les ordonnances à partir du 31 juillet 2024 ;

ATTENDU les coûts et frais engagés par la Municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, aux fins de leur exécution, constitueront une taxe foncière sur l'Immeuble et seront percevables de la même manière ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal octroi un mandat à Tremblay Raiffaud Inc. Huissier de justice pour l'exécution des ordonnances obtenus à la cour municipal le 26 juin 2024 concernant les dossiers 24-00580-1, 24-00585-2 et 24-00586-5 pour la propriété du 670, 1^e rue.

Adoptée

8.5 DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE N.-S AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES SERVICES MUNICIPAUX – SECTEUR NORD

R. 2024-201

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-253 de ce conseil, adoptée lors de la séance du 6 novembre 2023, autorisant l'adhésion de la municipalité de l'Ascension de N.-S. à la Régie intermunicipale de gestion des services municipaux – secteur Nord (ci-après : la « Régie ») de même que la conclusion de l'entente intermunicipale visant la constitution de cette Régie (ci-après : l' « Entente intermunicipale »);

CONSIDÉRANT que l'Entente intermunicipale a été signée par les municipalités de Sainte-Monique, de Saint-Ludger-de-Milot, de Saint-Henri-de-Taillon, de Lamarche, de Saint-Nazaire ainsi que la Paroisse de l'Ascension de N.-S., le 15 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que l'Entente intermunicipale a été approuvée par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 août 2024;

CONSIDÉRANT que la première assemblée du conseil d'administration de la Régie aura lieu, en vertu du décret de constitution de la Régie, le 17 octobre 2024, à 8h, au 1000, 1^{ère} Rue Est, à l'Ascension de N.-S.;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités parties à l'Entente intermunicipale doit désigner un représentant pour siéger à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de la Régie.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la municipalité de l'Ascension de N.-S. désigne Monsieur Louis Ouellet, maire à titre de représentant de la municipalité de l'Ascension de N.-S. et pour siéger à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des services municipaux – secteur Nord.

En cas d'empêchement de Monsieur Louis Ouellet d'assister à une réunion du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des services municipaux – secteur nord ou de refus d'agir de celui-ci, les membres présents du conseil désigne Monsieur Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier pour le remplacer.

Adoptée

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR NORD

R. 2024-202

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay, que la municipalité de l'Ascension de N.-S. accepte les prévisions budgétaires 2025 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur Nord qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 616 670 \$ dont une quote-part pour la municipalité de l'Ascension de N.-S. qui se chiffre à 143 006 \$

Adoptée

9.2 DÉPÔT DU RAPPORT D'EXERCICE EN SÉCURITÉ CIVILE TENUE LE 22 AVRIL 2024

Monsieur Simon Nicole, capitaine à la sécurité civile dépose séance tenante le rapport d'exercice en sécurité civile de notre simulation : Feu de forêt du 22 avril 2024.

10. TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS

10.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET DOUBLE VOCATION – AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

Numéro de la demande d'aide financière : 2023-93065

Dossier : QZZ36772

GDM20240516-031

Résolution numéro : R. 2024-203

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil de la municipalité de l'Ascension de N.-S. confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Louis Ouellet, maire et M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adoptée

10.2 OCTROI D'UN CONTRAT À GRAVIERS DONCKIN SIMARD POUR LE RECHARGEMENT GRANULAIRE DU LAC ROSE

R. 2024-204

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury que le conseil municipal octroi un contrat à Gravier Donckin Simard pur le rechargement granulaire du chemin #25, Lac rose au montant de 16 856 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

10.3 OCTROI D'UN CONTRAT À TERRASSEMENT BELLEAU POUR LE RECHARGEMENT GRANULAIRE DU LAC NOIR

R. 2024-205

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury que le conseil municipal octroi un contrat à Terrassement Belleau pour le rechargement granulaire du chemin #15, Lac noir pour un montant approximatif de 15 750 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

10.4 OCTROI D'UN CONTRAT À SIGNALISATION AUDET – ENSEMBLE DE FEUX DE CHANTIER SUR CHARIOT

R. 2024-206

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal octroi un contrat à Signalisation Audet pour l'achat de feu de chantier sur chariot pour un montant de 9 698.50 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

11. CULTURES, LOISIRS

11.1 OCTROI DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES

R. 2024-207

ATTENDU que la municipalité a reçu quelques demandes d'aide financière au cours du dernier mois;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques-unes d'entre-elles;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code municipal.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De verser la subvention à l'organisme suivant :

Politique dons et commandites 161.92 \$

Nom	Activité	Montant
Mireille Lapointe	Patinage artistique	80.96 \$
Émy Lapointe	Patinage artistique	80.96 \$
Total		161.92 \$

Adoptée

12. RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le maire fourni de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 RÉSOLUTION – ACHAT D'UNE LAVEUSE/SÉCHEUSE THERMOPOMPE POUR LE CPE L'ASCENSION DES TOUT-PETITS ET LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE N.-S.

R. 2024-208

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Louis Harvey que le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à faire l'achat d'une laveuse/sécheuse au montant de 2 864.97 \$ plus les taxes applicables le tout selon la soumission numéro 13 898.

Adoptée

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

R. 2024-209

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 21 h 30

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ
Directeur général et greffier-trésorier